



**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ORGANISATION  
D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE NON MOTORISÉE EN FORET PUBLIQUE**  
*Cette demande ne vaut pas déclaration ou autorisation préfectorale.*

**Dossier à déposer en 2 exemplaires, au moins DEUX MOIS avant la date de la manifestation**

**En cas de non respect de ce délai, votre demande pourra être refusée.**

**L'organisateur complète le dossier et le retourne**

par mel au Service Forêt de l'agence concernée

[service.foret.ag.vosges-montagne-lor@onf.fr](mailto:service.foret.ag.vosges-montagne-lor@onf.fr)

ou

[service.foret.ag.vosges-ouest-lor@onf.fr](mailto:service.foret.ag.vosges-ouest-lor@onf.fr)

A défaut par courrier à l'adresse suivante :

<b>OFFICE NATIONAL DES FORETS</b> <b><u>Agence Vosges-Montagne</u></b> Service Forêt 28, Rue de la Bolle 88 100 Saint-Dié-des-Vosges <i>Pour tout renseignement contacter le :</i> 03.29.42.16.16.	OU	<b>OFFICE NATIONAL DES FORETS</b> <b><u>Agence Vosges-Ouest</u></b> Service Forêt 4, Rue André Vitu - La Colombière 88000 EPINAL <i>Pour tout renseignement contacter le :</i> 03.29.69.66.80.
--	----	--

**NOM DE LA MANIFESTATION**

.....

**1 - DATE (S), HORAIRES (S) et LIEUX DE LA MANIFESTATION**

Dates : .....

Horaires : .....

Lieux (communes et forêts publiques concernées) : .....

**2 - LES ORGANISATEURS**

**NOM de l'Association ou Club** .....

**Représenté par** : .....

Adresse complète : .....

.....

Code Postal : ..... Ville ou Commune : .....

Votre numéro de téléphone : .....

Adresse électronique : ..... @ .....

### 3 - VOUS SOUHAITEZ ORGANISER (cochez la case correspondante)

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> une manifestation pédestre                       | <input type="checkbox"/> une manifestation cycliste :       |
| <input type="checkbox"/> une manifestation équestre                       | <input type="checkbox"/> VTT <input type="checkbox"/> Route |
| <input type="checkbox"/> une course d'orientation pédestre                | <input type="checkbox"/> une course d'orientation VTT       |
| <input type="checkbox"/> Trail  |   |
| <input type="checkbox"/> multi activités (précisez les disciplines) ..... |   |
| <input type="checkbox"/> autres (à préciser) .....                        |   |

### 4 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA MANIFESTATION (cochez la case correspondante)

Niveau de la manifestation     Local     Départemental     Régional     National     Plus

Nombre de participants prévus : .....

Nombre de parcours : ..... Distance du/des parcours:..... km

..... km

..... km

Observations éventuelles : .....

.....

.....

#### **RECOMMANDATIONS ET CONSEILS avant d'organiser votre manifestation**

☛ Consulter le guide de l'organisateur ici :

<http://www.vosges.gouv.fr/content/download/15810/121936/file/Guide+de+l%27organisateur+Vosges+VF.pdf>

L'organisateur se renseignera sur les enjeux environnementaux des forêts traversées. Le parcours emprunté peut, en particulier, traverser des sites Natura 2000 où des mesures environnementales spécifiques peuvent influencer sur l'organisation de la manifestation. Les périmètres des sites Natura 2000 ainsi que les préconisations à respecter sont consultables sur le site de la DREAL Grand Est <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r198.html> ou sur le site du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges <https://quietudeattitude.fr/http://pnrbv.n2000.fr/les-sites-du-parc> (secteur du massif vosgien).

☛ Obtenir l'autorisation des communes propriétaires des forêts traversées par le parcours :

☛ Informer les Adjudicataires et/ou Sociétés de Chasse de la manifestation :

- Forêts communales : Coordonnées disponibles en mairie
- Forêts domaniales : Coordonnées disponibles à l'ONF ; transmises au retour de l'autorisation signée

☛ Pour information, les périodes de chasse s'étendent du 15 septembre au 29 février de chaque année.

☛ L'accès à l'intérieur des parcelles forestières et des lignes de parcelles en dehors de tous sentiers et chemins, est interdit.

☛ Si la circulation de véhicules est nécessaire pour l'organisation de la manifestation, l'organisateur doit en faire la demande auprès de l'ONF. (voir pièces à fournir, § 5)

## 5 - PIÈCES À FOURNIR INDISPENSABLES À L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE :

**Dossier informatique du tracé GPS au format gpx.**

Vous pouvez vous connecter sur : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

A défaut, nous fournir une Carte couleur sur fond IGN – échelle 1/25000<sup>ème</sup> avec tracé des parcours daté et signé.

Dans le cas d'une course d'orientation il est obligatoire d'y indiquer les balises (cette carte restera confidentielle).

**Fiche de consignes jointes**

Un exemplaire complété sera à nous retourner, avec ce dossier, après signature.

**Tableau à compléter pour toute demande d'utilisation de véhicules sur routes forestières fermées à la circulation.**

*(la demande doit porter sur un nombre minimum de véhicules)*

Type de véhicule	N° immatriculation	Dates de circulation demandées	Routes forestières concernées

**Attention, cette fiche ne veut pas dire que l'autorisation est accordée.**

***L'ONF se réserve le droit de facturer des frais d'instruction et/ou de surveillance de la manifestation en fonction des enjeux.***

A \_\_\_\_\_ le

Nom et prénom :

Signature :

*(Document à nous transmettre en 2 exemplaires)*